



---

## DÉLIBÉRATION N° 02/2019/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019 À 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°06/2015 LIANT LA CACL ET L'EPFAG POUR LA MAITRISE DU FONCIER DE LA LAGUNE DE TONNEGRANDE

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 19  
Nombre de Procurations : 4  
Date de convocation : mercredi 6 février 2019

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Vote :  
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY 1<sup>er</sup> Membre du bureau - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - David RICHE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau → **Procuration** à Chester LEONCE - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Chester LEONCE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-14 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Délibération N° 92/2015/CACL du 15 juillet 2015 portant sur la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique permettant la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée section AS numéro 24, sise commune de Montsinery-Tonnegrade accueillant la lagune de Tonnegrade et confiant à l'EPFA Guyane la mise en œuvre des procédures d'acquisition foncière jusqu'au transfert de propriété ;

**Vu** la Délibération N° 122/2018/CACL du 01 octobre 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle n°06/2015 liant la CACL à l'EPFAG pour la maîtrise du foncier de la lagune de Tonnegrade ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Assainissement » du lundi 11 février 2019 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission des Finances du mardi 12 février 2019 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 12 février 2019 ;

**Entendu** le **Rapport N° 02/2019/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention opérationnelle n°06/2015 liant la CACL et l'EPFAG pour la maîtrise du foncier de la lagune de Tonnegrade.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE** du **Rapport N° 02/2019/CACL** de la Présidente, relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention opérationnelle n°06/2015 liant la CACL et l'EPFAG pour la maîtrise du foncier de la lagune de Tonnegrade.

**PREND ACTE** de l'estimation du terrain assise de la lagune de Tonnegrade par le Commissaire au Gouvernement, pour un montant de 429 681 € incluant une marge d'approximation de 20 %.

**PREND ACTE** de l'augmentation du coût total de l'opération à un montant de 489 914 €.

**PREND ACTE** des précisions du mandat donné à l'EPFAG par la convention n°06/2015 et ses avenants 1 et 2 à mettre en œuvre toutes les procédures relatives à cette affaire, à représenter et accompagner la CACL jusqu'à la prise de possession du bien et la décision du juge forcée.

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention opérationnelle n° 06/2015 liant la CACL et l'EPFAG pour la maîtrise du foncier de la lagune de Tonnegrade.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20190214-02-FEV2019-AP- DE Date de télétransmission : 25/02/2019 Date de réception préfecture : 26/02/2019
--

**AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n° 2 à la convention opérationnelle n° 06/2015 liant la CACL et l'EPFAG pour la maîtrise du foncier de la lagune de Tonnegrande.

**AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le Jeudi 14 février 2019



**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH